



[Accueil] >> [Société]>>Actualité

interview du 11 Septembre 2007

## **Interview de Bernard Thibault pour le journal La Croix du 11 septembre 2007**

**Pour le secrétaire général de la Cgt, la réforme annoncée des régimes spéciaux de retraites risque de « provoquer du sport et pas seulement dans les stades de rugby ». Dans cet entretien, Bernard Thibault aborde également les nombreux dossiers à l'ordre du jour de cette rentrée sociale.**

**François Fillon estime que la réforme des régimes spéciaux est prête. Êtes-vous prêt à négocier sur ce dossier ?**

**Bernard Thibault** : J'ai rappelé hier (lundi 10 septembre) au ministre du travail Xavier Bertrand que si le gouvernement continuait à procéder ainsi, par le fait accompli et par des déclarations contradictoires, il risque d'y avoir du sport et pas seulement dans les stades de rugby. Les régimes spéciaux sont le résultat de luttes sociales et d'accords d'entreprise, leur remise en cause unilatérale se heurterait à des réactions.

**Faut-il, selon vous, séparer ce dossier de la renégociation de la réforme des retraites de 2003 qui doit avoir lieu courant 2008 ?**

Nous devons obtenir une remise à plat de la situation générale des retraites, tant sont graves les conséquences des réformes passées pour les retraités. La logique d'augmentation de la durée de cotisation a fait des dégâts sur le montant des pensions, notamment pour les femmes. On veut encore culpabiliser les salariés du privé alors que ce sont eux qui contribuent à financer les retraites pour d'autres régimes : agriculteurs, commerçants et artisans... Pour nous, la priorité, c'est donc de conforter le droit au départ à 60 ans, car on ne peut plus raisonner comme à une époque où on commençait à travailler tôt, où le chômage était bas.

Il est d'ailleurs surprenant de voir le Medef réclamer la retraite à 62 ans alors que ce sont les entreprises qui renvoient les salariés bien avant 60 ans lorsqu'elles licencient. Il faut, au contraire, reconnaître les carrières pénibles par départ anticipé, négocier le surplus de financement nécessaire des retraites, ce qui représente 3 % du PIB d'ici 2020. C'est possible.

**Service minimum, réduction d'effectifs chez les fonctionnaires... de nombreux sujets qui auraient, autrefois, provoqué de vives réactions syndicales sont aujourd'hui discutés sans rencontrer de forte opposition. Comment expliquer cette prudence ?**

Vous savez, nous sommes dans les tout premiers jours de la rentrée, et chaque année, les mobilisations viennent plus tard. Cela se prépare, plusieurs processus unitaires sont en cours, à la SNCF, chez Suez et GDF, ou chez les fonctionnaires. Car si le chef de l'État bénéficie de la légitimité électorale, cela ne lui donne pas un blanc-seing sur tout ce

qu'il entreprend.

Ainsi, des désaccords apparaissent sur le pouvoir d'achat, les franchises médicales ou la TVA sociale. La personnalisation accrue du pouvoir entraîne les syndicats de salariés devant le fait accompli. Je pense aux franchises médicales, annoncées sans concertation le 31 juillet, à l'extension du travail le dimanche ou à la dépénalisation du droit des affaires annoncée à la réunion du Medef afin d'alléger les sanctions des patrons fraudeurs, alors même qu'on culpabilise les chômeurs.

Il y a là deux poids deux mesures, il faut que les salariés s'en rendent compte. Nous avons le devoir de leur dire : « Intervenez, montrez le bout de votre nez, sinon votre situation va se dégrader rapidement et dans bien des domaines. »

**Une négociation s'est ouverte vendredi sur le contrat de travail. Le chef de l'État s'étant déjà déclaré favorable au licenciement par consentement mutuel, ne craignez-vous pas que les jeux soient faits ?**

Le président de la République prend fait et cause pour une proposition patronale dont les syndicats ne veulent pas et il nous dit de conclure un accord pour des licenciements plus souples pour les employeurs, sinon il aura recours à la loi.

À quoi cela sert-il, dans ces conditions, de négocier, si on ne respecte pas l'indépendance des syndicats ? Nous avons le devoir de ne pas être naïfs : le Medef, dont la tendance naturelle est de considérer que tout droit social est un boulet, bénéficie d'un soutien au plus haut niveau de l'État.

**Vous êtes opposé à la franchise médicale. Que propose la CGT ?**

Le principe de la Sécurité sociale, c'est que chacun y contribue selon ses revenus et chacun en bénéficie selon ses besoins. La franchise remet en cause ce principe puisque plus on est malade plus on paie. Les plus modestes seront doublement pénalisés.

Les dépenses de santé vont progresser, c'est inéluctable. La question n'est donc pas de faire des économies, même si on ne fuit pas le débat, mais de savoir comment répartir le nouvel effort financier dans le pays. Nous pensons que les cotisations ne doivent plus reposer sur la seule masse salariale, mais sur la valeur ajoutée produite par les entreprises qui comprend les revenus financiers. Nous manifesterons à Paris le 13 octobre.

**Propos recueillis par Nathalie Birchem et Jean-Claude Bourbon  
Interview reproduite avec l'aimable autorisation du journal La Croix.  
Tous droits de reproduction et de diffusion réservés au journal.**

